

Postulat Sylvie Podio et consort – Pour une information claire quant à l'organisation et aux enjeux liés à la formation professionnelle (16_POS_159)

Texte déposé

Lors de la commission sur l'initiative Frédéric Borloz et consorts « Formation professionnelle agricole confiée au département en charge de l'agriculture » (15_1NI 010), il a été relevé que si la Loi vaudoise sur la formation professionnelle (LVLFP) permettait de répondre de manière souple et adaptée aux besoins de la formation professionnelle, le Grand Conseil se devait de bénéficier d'une meilleure information quant à la répartition des compétences en la matière.

En effet, les inquiétudes soulevées par les initiants, mais aussi par Prométerre, pourraient être exprimées par d'autres milieux dont la formation dépend de deux départements.

La commission souligne donc la nécessité d'informer sur la répartition des compétences dans le domaine de la formation professionnelle et de présenter les enjeux importants relatifs à ces formations, à l'instar de la valorisation des titres dans le cadre de la police. Si vraisemblablement l'organisation semble bien fonctionner, le terrain n'en a pas forcément conscience.

Dès lors, par ce postulat, nous demandons un rapport sur l'organisation du Conseil d'Etat dans le domaine de la formation professionnelle.

Prise en considération immédiate.

*(Signé) Sylvie Podio
et 1 cosignataire*